



Le Journal de Loivre

Mars 2015

Le mot du Maire

Le conseil municipal soutient ses efforts pour offrir à chacun d'entre nous un cadre de vie agréable. Cependant, aussi importants soient-ils, les efforts de la municipalité ne peuvent porter pleinement leurs fruits sans le concours des Sourciers. Nous sommes tous, en effet, dépositaires de la qualité de vie dans notre village.

La qualité des relations avec nos voisins résulte d'abord du respect de courtoisie et de civisme. Si nous avons droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celle de notre voisin.

Je suis régulièrement interpellée par des Sourciers qui dénoncent les vitesses excessives, le non-respect des priorités, dans leur rue et sur la traversée du CD30, majorant le risque d'accidents. J'ai du mal à comprendre, dès lors qu'il s'agit de notre sécurité et de celle de nos enfants, que chacun ne puisse pas faire preuve de responsabilité.

Un petit rappel peut être également fait aux propriétaires de chiens, à savoir l'obligation de ramasser les déjections sous peine de verbalisation.

L'ensemble de ces gestes citoyens contribue au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie dans notre village.

Ce bien vivre ensemble, c'est le vœu que je formule en ce début d'année pour notre village et ses habitants.

Claudine ROUSSEAU

MAIRIE DE LOIVRE

35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – infos.loivre@orange.fr

POMPIERS : BILAN 2014

L'année écoulée a été marquée par la disparition de trois camarades : l'adjudant Marcel HERPIN et les sapeurs Clément BOURDAIRE et Christophe DEROUILLAT.

Sur le plan opérationnel, le nombre d'interventions est stable soit 45 sorties, et presque la moitié pour du secours à personne. Sur ce point, nous avons investi dans du matériel de formation pour maintenir nos connaissances et être toujours efficaces.

En décembre, lors de notre Sainte Barbe, le caporal chef Olivier ALEXANDRE a été décoré de la médaille d'argent pour ses 20 années de service, suivi du traditionnel banquet, moment amical et convivial.

Pour 2015, nous travaillons sur la mise en place d'un système d'alerte individuel, pour être plus rapides à intervenir.

Un grand merci à celles et ceux qui œuvrent à nos cotés pour la bonne marche du corps des sapeurs pompiers.

Nous remercions également les habitants pour leur accueil et leur générosité lors de la tournée des calendriers.

Le 8 mars prochain imposera la présence d'un DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée) dans toutes les habitations.

Soyez vigilants, il doit comporter la norme NF et européenne EN 14604.

Cet appareil peut vous sauver la vie surtout la nuit lorsque vous êtes bien endormis.

En France, les incendies font 800 morts par an. L'Angleterre, pays où le détecteur est obligatoire depuis plus de 20 ans en compte moins de 200.



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES

Le 16 janvier 2015, à la salle des Associations, se tenait l'Assemblée générale du comité des Fêtes. Les habitants de Loivre ne sont pas venus très nombreux mais il y avait toutefois un public fidèle que l'on retrouve chaque année à cette réunion.

Denis LEGER, le vice-président, qui avait assuré l'intérim depuis juin 2014 suite au départ de Philippe L'HERMITE, a passé en revue les activités de l'année dernière et annoncé les manifestations 2015 qui sont déjà sur les rails.

Thérèse FRANCISCO, la trésorière a présenté les comptes de l'association. La situation est saine et les nombreuses activités de 2014 ont permis de dégager de la marge qui a aidé au financement de l'achat de matériel pour améliorer la qualité des manifestations.

Contrairement aux autres années, l'élection du nouveau Conseil d'Administration et du Bureau ne s'est pas faite lors de cette assemblée mais en fin d'année 2014.

Henri LEGENDRE, le nouveau secrétaire a présenté le Comité 2015 dont les membres sont :

- Denis LÉGER : Président
- Soizic LEGENDRE : Vice-Président
- Thérèse FRANCISCO : Trésorier
- Sylviane DUBOIS : Vice-Trésorier
- Henri LEGENDRE : Secrétaire
- Marie-Olga HARBULOT : Vice-Secrétaire
- Marie-Jo HUGOT
- Luis FRANCISCO
- Patrick ANTOINE



A ces 9 personnes, vient s'ajouter une équipe de 13 bénévoles très actifs qui font la réussite de cette association.

Le Comité rappelle que les personnes désirant intégrer cette équipe sympathique et dynamique peuvent en faire part à l'un des membres du Comité.

A l'issue de l'assemblée, le verre de l'amitié ainsi qu'une galette des rois ont été partagés dans une excellente ambiance avec le public présent.

Le Comité des Fêtes compte sur vous pour participer à ses manifestations diverses et variées qui donnent une vie à notre jolie commune !

CIMETIERE

Horaires d'ouverture du cimetière :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 8h30 – 19h
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 18h

ASSOCIATION ADMR DE BOURGOGNE

L'Association ADMR de Bourgogne (Aide à Domicile en Milieu Rural), dont le bureau était situé à la Mairie de LOIVRE, a fusionné avec l'Association ADMR d'HERMONVILLE au 1^{er} janvier 2015. Le bureau de LOIVRE est donc fermé.

Pour toutes demandes d'aide à domicile de nos habitants, il est conseillé de prendre contact avec le bureau ADMR d'HERMONVILLE (Tél : 03.26.50.06.89) ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Les membres du Conseil d'Administration de l'ex association de BOURGOGNE remercient la Commune de LOIVRE, et plus particulièrement Monsieur Michel GUILLOU, ancien Maire de LOIVRE, de l'avoir accueillie dans ses locaux pendant environ 9 ans.

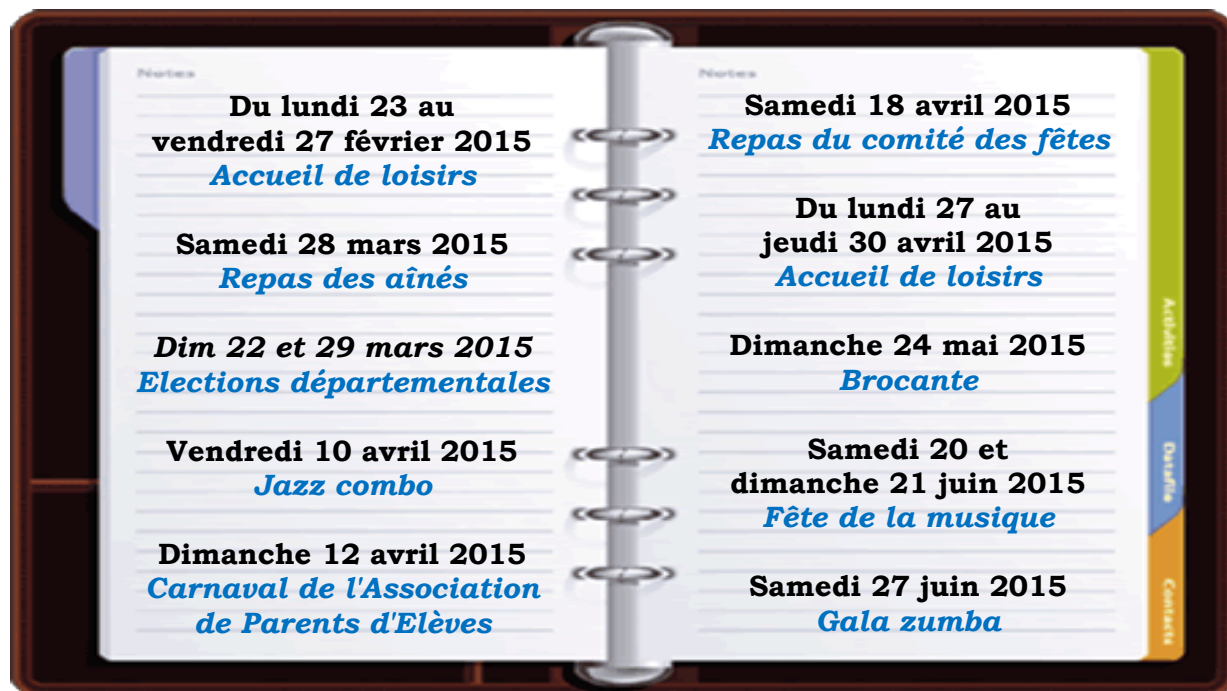
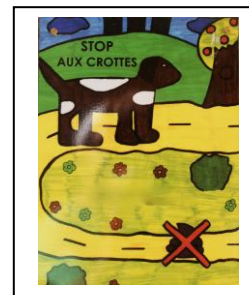
DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les caniveaux à l'exception des passages pour piétons.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tous moyens appropriés au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal.

En cas de non respect, l'infraction est passible d'une amende de 20 € fixée par la mairie (délibération du C.M. en date du 26.11.2014).



**Du lundi 23 au
vendredi 27 février 2015**
Accueil de loisirs

Samedi 28 mars 2015
Repas des aînés

Dim 22 et 29 mars 2015
Elections départementales

Vendredi 10 avril 2015
Jazz combo

Dimanche 12 avril 2015
*Carnaval de l'Association
de Parents d'Elèves*

Samedi 18 avril 2015
Repas du comité des fêtes

**Du lundi 27 au
jeudi 30 avril 2015**
Accueil de loisirs

Dimanche 24 mai 2015
Brocante

**Samedi 20 et
dimanche 21 juin 2015**
Fête de la musique

Samedi 27 juin 2015
Gala zumba